

Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

Le SEFPO dépose une demande de vote d'accréditation pour les employés de soutien à temps partiel

Le jeudi 23 juillet, le SEFPO a déposé une demande de vote d'accréditation auprès de la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) en faveur des employés de soutien à temps partiel des collèges de l'Ontario.

Le dépôt de cette demande vient conclure une campagne de signature de cartes qui a duré des mois dans toute la province. Suite au travail extraordinaire des membres du SEFPO et des organisateurs membres du personnel ainsi que grâce au soutien enthousiaste des employés, un nombre suffisant de cartes ont été signées pour permettre de déposer cette demande de vote d'accréditation.

« Cela a pris longtemps, » nous dit Candy Lindsay, une des organisatrices principales de cette campagne. « Après presque quatre ans d'efforts pour obtenir la mise en place de la législation qui permettrait de tenir ce vote, aujourd'hui nous nous sommes rapprochés un peu plus de l'obtention pour ces travailleurs du droit à une voix démocratique sur le lieu de travail. » La loi, qui est finalement entrée en vigueur dès l'automne 2008, a conféré aux travailleurs à temps partiel des collèges le droit légitime de se syndicaliser. Toutefois, cette loi était également très spécifique quant à la catégorie de membres qui feraient partie de la nouvelle unité de négociation collective ainsi formée.

« Cette loi prévoit que les membres qui sont admissibles au vote sont tous les employés qui travaillent 24 heures par semaine ou moins, tout employé mentionné à l'Annexe D (dans le cas où ils retrouvent le statut d'employés à temps partiel), les Étudiants Travail Études qui travaillent moins de 24 heures, les étudiants qui travaillent 24 heures ou moins et les membres du personnel travaillant sur des projets non récurrents, » a déclaré Lindsay. « Ce vote pourrait constituer un événement qui va changer la vie pour ces travailleurs, des travailleurs que la loi a ignoré pendant plus de 30 ans. »



Signature de cartes syndicales au collège Algonquin: Eileen Wesley, J.L. Roy, Mike Bisailon, Candy Lindsay et Martha Josephian

Lors du dépôt de sa demande, le SEFPO a demandé que le vote se tienne au début de la semaine du 21 septembre. Avant que cela n'arrive, l'employeur aura l'occasion de répondre à la demande du syndicat.

En attendant, nous déclare Lindsay, il est important que les travailleurs fassent état de leur soutien à l'égard de cette demande.

« Cette campagne a toujours visé l'obtention du droit légitime d'avoir le choix, » elle a ajouté. « La certes signées nous ont mené au point auquel nous pouvons exiger la tenue d'un vote d'accréditation. La prochaine grosse étape sera d'amener chacun et chacune à exercer son droit de vote et se rendre au bureau de scrutin. »

Plus de renseignements au sujet du vote seront disponibles dès que nous aurons reçu la réponse de l'employeur à ce sujet.

Le compte des bulletins de vote pour le personnel scolaire à temps partiel est toujours bloqué par l'employeur

Par une atteinte directe aux droits démocratiques des travailleurs des collèges, l'employeur continue de bloquer le compte des bulletins de votes exprimés par le personnel scolaire à temps partiel des collèges communautaires de l'Ontario.

Les bulletins de vote n'ont toujours pas été comptés pour le vote d'accréditation qui a eu lieu au mois de février dernier. L'employeur continue à faire valoir l'argument selon lequel le SEFPO n'avait pas 35 Pour cent des cartes de membres signées pour permettre que la tenue du scrutin pour ce vote d'accréditation. Au mois de février, la Commission des relations de travail de

l'Ontario (CRTO) avait ordonné aux collèges de fournir des dates de début et de fin pour la tenue de ce scrutin et le statut d'emploi pour tous les employés à temps partiel et de session. Les collèges n'ont fourni qu'une partie de ces renseignements et continuent de faire la sourde oreille et de temporiser sans fournir de preuve quelle qu'elle soit pour soutenir leur argument.

Le SEFPO a demandé à ce point-ci que l'employeur fournisse les renseignements en question avant le 24 juillet 2009. À défaut de ce faire, nous allons adresser une pétition à la CRTO afin qu'elle ordonne aux collèges de divulguer leurs chiffres.

Pour quelles raisons voter en faveur du SEFPO? Des raisons qui sont très claires

Les négociations collectives vont conférer aux employés à temps partiel la capacité de régler les injustices :

- Paye inférieure : les employés de soutien à temps partiel et les étudiants sont payés à un taux de paye inférieur et n'ont aucun des avantages sociaux pour assurer le même travail que le personnel de soutien à temps plein
- Aucune sécurité d'emploi d'un semestre à l'autre
- Un manque de respect pour la contribution des employés à temps partiel quant à la fourniture de la qualité de l'éducation aux étudiants et au réseau des collèges

Des conditions d'emploi améliorées pour le personnel de soutien à temps partiel signifie une meilleure éducation pour nos étudiants. Les membres d'un personnel formé, d'expérience sont plus susceptibles de

demeurer au service du collège si leurs propres besoins sont satisfaits.

Rappel :

- La confidentialité est assurée – personne ne saura jamais la façon dont vous aurez voté.
- Aucune cotisation syndicale ne s'appliquera tant que vous et vos collègues n'aurez pas approuvé une première convention collective.

C'est une bonne décision à prendre – pour vous même, pour les milliers d'autres membres du personnel de soutien à temps partiel et pour les étudiants.

Pour consulter tous les détails sur la campagne du SEFPO visant à obtenir les droits syndicaux pour les travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges communautaires de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web ou d'appeler la ligne directe sans frais : www.collegeworkers.org ou 1-866-811-7274.

*Distribution des Emplois à temps partiel autorisée par Warren (Smoky)
Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)
www.sefpo.org*

